

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 6 juillet 2026**DÉLIBÉRATION n°2026-71**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 6 juillet 2026 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 26 juin 2026.

Point de l'ordre du jour :

7.4. Modification des statuts du conseil de la documentation et du règlement intérieur de la direction des bibliothèques et des archives (D-BA)

.....

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'université de Tours,

Vu la délibération du 17 décembre 2012 du conseil d'administration et la délibération n°2018-88 du conseil d'administration du 17 décembre 2018,

Vu l'avis du conseil de la documentation du 18 juin 2026,

Exposé de la décision :

Le conseil d'administration doit approuver les statuts du conseil de la documentation et le règlement intérieur de la direction des bibliothèques et des archives.

Proposition de décision soumise au conseil :

- approbation des statuts du conseil de la documentation et du règlement intérieur de la direction des bibliothèques et des archives ;
- approbation de l'abrogation de la délibération du 17 décembre 2012 (conseil de la documentation) et de la délibération n°2018-88 du conseil d'administration du 17 décembre 2018 pour ce qui concerne la composition du conseil de la documentation et le règlement intérieur.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil : 36	DECOMPTE DE VOIX
Nombre de membres en exercice : 36	Abstentions : 0
Quorum : 18	Votants : 30
Membres présents : 20	Blanc(s) ou nul(s) : 0
Membres représentés : 10	Votes exprimés : 30
Total des membres présents et représentés : 30	Majorité requise : 16
	Pour : 30
	Contre : 0

Pièces jointes :

- document de présentation, statuts du conseil de la documentation et règlement intérieur de la direction des bibliothèques et des archives.

Fait à Tours,

Philippe Roingeard

Philippe Roingeard
le 16/07/2026 13:38:50 +02:00

